

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-48

Séance du MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

PREFECTURE DES  
HAUTES-PYRENEES

10 SEP. 2018

ARRIVEE

<b>Date de la convocation</b>		
28/08/2018		
<b>Date de l'affichage</b>		
28/08/2018		
<b>Nombre de conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>
12	7	3

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU - Catherine LISSARRAGUE  
MM. Jean-Baptiste RAMON – Xavier MACIAS

**Absents excusés :**

Mme Françoise TREY ; MM. Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**OPERATION MISE EN SECURITE, ACCESSIBILITE ET MISE EN PLACE DE TOILETTES SECHES A L'HOTELLERIE DE LA FRUITIERE : APPROBATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Président indique que dans le cadre des travaux de mise en sécurité et mise en place de toilettes sèches à l'hôtellerie de la fruitière, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Montant estimatif des travaux : 197 154 € HT

Michel Estangoy, Architecte à Tarbes a été consulté. Sa proposition s'élève à 17 448,50 € HT.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- de retenir la proposition de Michel Estangoy, architecte à Tarbes, d'un montant de 17 448,50 € HT pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en sécurité et mise en place de toilettes sèches à l'hôtellerie de la fruitière ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

